

**Frédérique GOIGOUX**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

Expert inscrit près de la Cour d'Appel de Riom

**Gérard FRANCOIS**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

**Christophe DUPIT**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

**Marc REGNOUX**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes



**CTRE MENAGER RURAL**

**GESTION DU LEAP ASS.**

1 ROUTE DE RIOM

63720 ENNEZAT

N° SIRET : 779 229 749 00014 APE : 8532 Z

DQ.301 – V1 –31/03/2020

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/08/2019



### **AUVERCO MOULINS** (Siège social)

3 rue de Bad Vilbel,  
BP 341, 03003 MOULINS CEDEX  
04 70 44 44 40  
[contact@auverco.com](mailto:contact@auverco.com)



### **AUVERCO RIOM**

Espace Mozac, rte de Volvic,  
BP 30142, 63203 RIOM CEDEX  
04 73 63 15 36  
[contacter@auverco.com](mailto:contacter@auverco.com)



### **AUVERCO CLERMONT-FERRAND**

18 rue Antoine Menat,  
CS 39901, 63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
04 73 30 81 11  
[contact@auverco.com](mailto:contact@auverco.com)



# SOMMAIRE

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

- I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**
- II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**
- III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES**
- IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**
- V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**



# RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 janvier 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion du LEAP d'Ennezat relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et les estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Enval, le 15/01/2020

**Christophe DUPIT**

Signé électroniquement le 26/10/2020 par  
Christophe Dupit



*Associé(e)*  
**Commissaire aux Comptes**  
**Membre de la Cie Régionale**  
**de Riom**





# ANNEXES

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	2 111	2 111			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	29 271		29 271	29 271	
Constructions	1 528 656	1 290 690	237 966	221 426	16 540
Installations techniques, matériel et outillage	180 293	153 575	26 718	18 310	8 408
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours	345 213		345 213	24 600	320 613
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	371		371	365	6
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	25 000		25 000	25 000	
Autres immobilisations financières	223		223	223	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 111 138</b>	<b>1 446 376</b>	<b>664 761</b>	<b>319 195</b>	<b>345 566</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	43 657	25 876	17 781	10 045	7 736
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	6 655		6 655	167	6 488
. Personnel				100	- 100
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	199 320		199 320	43 646	155 674
Valeurs mobilières de placement	170 000		170 000	150 000	20 000
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	461 516		461 516	493 986	- 32 470
Charges constatées d'avance	19 805		19 805	29 742	- 9 937
<b>TOTAL (II)</b>	<b>900 953</b>	<b>25 876</b>	<b>875 077</b>	<b>727 687</b>	<b>147 390</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 012 091</b>	<b>1 472 253</b>	<b>1 539 838</b>	<b>1 046 882</b>	<b>492 956</b>

## Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)	Variation
<i>Fonds associatifs et réserves</i>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	32 891	32 891	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	771 714	754 805	16 909
. Résultat de l'exercice	16 814	16 910	- 96
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	348 979	114 530	234 449
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 170 399</b>	<b>919 136</b>	<b>251 263</b>
Provisions pour risques et charges	8 948	8 823	125
<b>TOTAL (II)</b>	<b>8 948</b>	<b>8 823</b>	<b>125</b>
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<i>Dettes</i>			
Emprunts et dettes assimilées	200 530	7 101	193 429
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		280	- 280
Fournisseurs et comptes rattachés	22 610	25 000	- 2 390
Autres	126 934	80 847	46 087
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	10 417	5 695	4 722
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>360 491</b>	<b>118 924</b>	<b>241 567</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 539 838</b>	<b>1 046 882</b>	<b>492 956</b>
<i>Engagements reçus</i>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<i>Engagements donnés</i>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/08/2019</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/08/2018</b> (12 mois)		Varlation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises				270	- 270	-100
Production vendue biens						
Production vendue services	580 909		580 909	535 795	45 114	8,42
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>580 909</b>		<b>580 909</b>	<b>536 065</b>	<b>44 844</b>	<b>8,37</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			23 590	19 129	4 461	23,32
Cotisations			3 420	3 325	95	2,86
Autres produits			788	3 201	- 2 413	-75,38
Reprise de provisions			4 869	18 106	- 13 237	-73,11
Transfert de charges			7 598	361	7 237	N/S
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>40 265</b>	<b>44 122</b>	<b>- 3 857</b>	<b>-8,74</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>621 173</b>	<b>580 188</b>	<b>40 985</b>	<b>7,06</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 809	2 617	192	7,34
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 809</b>	<b>2 617</b>	<b>192</b>	<b>7,34</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion				93	- 93	-100
Sur opérations en capital			21 156	20 653	503	2,44
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>21 156</b>	<b>20 746</b>	<b>410</b>	<b>1,98</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>645 138</b>	<b>603 550</b>	<b>41 588</b>	<b>6,89</b>
(+) Report des ressources non utilisées des exercices						
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>645 138</b>	<b>603 550</b>	<b>41 588</b>	<b>6,89</b>

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	44 477	41 014	3 463	8,44
Variations stocks matières premières et autres				
Autres achats non stockés	95 165	82 741	12 424	15,02
Services extérieurs	41 615	37 234	4 381	11,77
Autres services extérieurs	106 826	84 226	22 600	26,83
Impôts, taxes et versements assimilés	4 232	3 269	963	29,46
Salaires et traitements	192 896	189 851	3 045	1,60
Charges sociales	73 651	69 983	3 668	5,24
Autres charges de personnels	4 444	5 275	- 831	-15,75
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	48 129	52 797	- 4 668	-8,84
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	15 302	15 444	- 142	-0,92
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	125		125	N/S
Autres charges	1 353	4 593	- 3 240	-70,54
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>628 214</b>	<b>586 429</b>	<b>41 785</b>	<b>7,13</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux				
Intérêts et charges assimilées	110	212	- 102	-48,11
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>110</b>	<b>212</b>	<b>- 102</b>	<b>-48,11</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>628 323</b>	<b>586 641</b>	<b>41 682</b>	<b>7,11</b>
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>16 814</b>	<b>16 910</b>	<b>- 96</b>	<b>-0,57</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>645 138</b>	<b>603 550</b>	<b>41 588</b>	<b>6,89</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le <b>31/08/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/08/2018</b> (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## Préambule

L'exercice social clos le 31/08/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 539 837,96 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 16 814,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/11/2019 par les dirigeants.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

### 2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### 2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

### 2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage.

Type	Durée
Logiciels informatiques	03 ans
Constructions	de 08 à 20 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 20 ans
Matériel et mobilier scolaire	de 03 à 10 ans

### 2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

### 2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**

**2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :**

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes, celui-ci s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 8 947.50 euros.

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 111			2 111
Immobilisations corporelles	1 701 838	393 689	12 094	2 083 433
Immobilisations financières	25 588	6		25 594
<b>TOTAL</b>	<b>1 729 537</b>	<b>393 695</b>	<b>12 094</b>	<b>2 111 138</b>

**3.2 - Amortissements :**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	2 111		2 111
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	888 602	22 796		911 398
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt	358 549	20 743		379 292
Install. tech., matériel, outill. industriels	161 079	4 589	12 094	153 575
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>1 408 230</b>	<b>48 128</b>	<b>12 094</b>	<b>1 444 265</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>1 410 342</b>	<b>48 128</b>	<b>12 094</b>	<b>1 446 376</b>

**3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations	371		371
Prêts	25 000	25 000	
Autres créances	223		223
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	43 657	43 657	
Autres créances	205 975	205 975	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>18 805</b>	<b>19 805</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>294 031</b>	<b>294 437</b>	<b>594</b>

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	178 924
Autres produits à recevoir	20 397
<b>TOTAL</b>	<b>199 320</b>

**3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif**

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	15 444	15 302	4 869	25 876
Comptes financiers				
<b>TOTAL</b>	<b>15 444</b>	<b>15 302</b>	<b>4 869</b>	<b>25 876</b>

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	200 530	19 616	78 341	102 573
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	22 610	22 610		
Dettes fiscales & sociales	42 327	42 327		
Dettes sur immobilisations	79 982	79 982		
Autres dettes	4 625	4 625		
Produits constatés d'avance	10 417	10 417		
<b>TOTAL</b>	<b>360 491</b>	<b>179 577</b>	<b>78 341</b>	<b>102 573</b>

**4.2 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 615
Dettes fiscales & sociales	42 139
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>46 754</b>

**5 - Notes sur le compte de résultat**

**5.1 - Subventions d'investissements**

Le compte 44112000 "Subvention à recevoir" correspond à des subventions d'investissement :

- Extension self + salle multi activité pour 141 127 €;
- Rénovation internat pour 31 013.50 €;
- Mise aux normes CDI + chaufferie pour 6 783 €

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS  
- Avec comptes substitués

**6 - Autres informations**